



Gilets jaunes : Le RIC ou la «parabole des aveugles».

Par [Jean-Claude Paye](#)

Mondialisation.ca, 28 février 2019

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Pauvreté et inégalités sociales](#)

Analyses: [Gilets jaunes](#)

La question de la représentation est devenue centrale dans le discours des gilets jaunes, alors qu'au départ, seules des revendications salariales, la défense du pouvoir d'achat, (« pouvoir remplir le frigo ») étaient émises par les manifestants. Le Référendum d'Initiative Citoyenne s'est progressivement imposé à travers les médias. Ainsi, le pouvoir est parvenu à occulter les priorités des manifestants, en faisant de la représentation la condition pour pouvoir entendre leurs voix.

S'opère ainsi une opération de déplacement, de la lutte salariale à une demande de réforme de légitimation du pouvoir. Le déplacement, en ce qui concerne la nature des revendications, permet un renversement de celles-ci en leur contraire. Elle permute une lutte sur le salaire, une lutte politique qui s'attaque directement aux nouveaux mécanismes d'exploitation, en une revendication de réforme de l'État qui, en ouvrant la possibilité à un renforcement du pouvoir, vide le caractère de contestation sociale du mouvement.

Résultat de cette double opération, de déplacement et de renversement, le RIC occupe la place du fétiche, d'un objet partiel se substituant au tout. C'est un vide que peut remplir le pouvoir, selon les nécessités du moment et l'évolution du rapport de forces. Le RIC devient une opération de fusion avec les institutions, qui empêche toute séparation d'avec celles-ci et s'oppose à tout procès de luttes de classes.

Le rapport entre les gilets jaunes et le pouvoir est l'envers d'Oedipe et le Sphinx, relaté par la mythologie grecque. Ici, c'est le mouvement social qui se précipite dans le vide, car, en acceptant de se placer sur le terrain du pouvoir, il ne peut répondre à l'injonction : qui es-tu ? qu'en se déniait lui-même, en affirmant « nous sommes le peuple », alors que leur unité était basée sur une lutte contre la sur-exploitation, sur la réponse à la seule question recevable par le mouvement : « que voulons-nous ? » : « des sous ! ».

Le RIC, une revendication « embarquée »

La revendication d'un Référendum d'Initiative Populaire était restée marginale jusqu'à la mi-décembre 2018. Ensuite, elle a été présentée comme l'axe central de la lutte des gilets jaunes. Dans les faits, le RIC a été d'avantage mis en avant par les médias que par les manifestants eux-mêmes qui, le plus souvent, se limitent à revendiquer cette réforme, sans lui donner de contenu, comme si le mot lui-même était synonyme de démocratie. En conséquence, pour le patronat et le gouvernement, le RIC présente l'avantage de reléguer au second plan les revendications initiales, totalement inacceptables, portant sur la

revalorisation des salaires minimaux et sur la baisse du prix des carburants, in fine sur la valeur de la force de travail.

Parallèlement, les médias ont fait connaître au grand public Etienne Chouard, porteur emblématique du « référendum d'initiative citoyenne ». Cette initiative a déjà été immédiatement reçue favorablement par le gouvernement. Le premier ministre, Edouard Philippe, a tout de suite exprimé le 17 décembre 2018, dans un entretien aux *Echos*, : « *Je ne vois pas comment on peut être contre son principe* ». Ensuite, fût installée une division des rôles entre le premier ministre et le président, l'un et l'autre alternant le rejet et l'ouverture.

Finalement, le président Macron, après avoir renouvelé sa défiance vis à vis du « RIC », un dispositif de démocratie directe qui « peut nourrir la démagogie » et risque de « tuer la démocratie représentative,[1] » a ensuite laissé entendre qu'il pourrait se convertir à l'idée d'un référendum, son premier ministre émettant alors d'avantage de réserves [2] .

L'adoption du référendum d'initiative citoyenne commence à faire son chemin dans les arcanes du pouvoir. Terra Nova, think tank de « centre-gauche », a rendu public une « étude » estimant que le référendum d'initiative citoyenne est une « procédure légitime ». Tout le problème serait de circonscrire les « risques » liés à cette réforme en ajoutant « un temps de réflexion collective.» Une assemblée citoyenne composée d'une centaine de personnes « tirées au sort » serait chargée d'évaluer l'impact du scrutin, entre la période de recueil des signatures et le vote.[3]


Une manœuvre de diversion.

Une discussion centrée sur la proposition du RIC a l'avantage de faire diversion. Elle est beaucoup moins onéreuse qu'une réponse positive aux exigences monétaires et salariales. La possibilité d'organiser des référendums citoyens existe déjà en Suisse et en Italie, sans que l'organisation du pouvoir en ait été bouleversée, sans que des classes populaires aient pu effectivement peser sur la politique gouvernementale.

En ce qui concerne la France, il faut aussi rappeler la saga du référendum sur le Traité de la Constitution européenne en 2005, qui malgré le rejet de plus de 54 % des votants s'est terminée plus tard par la signature du Traité de Lisbonne, texte qui intégrait l'essentiel du caractère supranational de l'acte précédemment rejeté par les Français.

Le dispositif des référendums populaires, qu'ils soient à « l'initiative » des pouvoirs constitués ou du « peuple », se sont, le plus souvent, avérés incapables de peser sur la politique gouvernementale. Cependant, dans le contexte politique actuel, de neutralisation du pouvoir législatif par l'exécutif, le RIC pourrait avoir une influence sur les institutions, mais dans le sens inverse de celui attendu par ses promoteurs, celui d'un renforcement du pouvoir présidentiel au dépend du Parlement.

Un renforcement de l'exécutif.

Le 5 février, lors du vote en première lecture de la loi à l'Assemblée nationale « sur la prévention des violences lors des manifestations et sanction de leur auteurs », 50 députés de la majorité se sont abstenus, afin de marquer leur désaccord avec la proposition de loi [4]. Pourtant, le parti gouvernemental a été entièrement construit  par le président. Les candidats de la République en Marche à l'élection législative n'ont pas été élus par les bases

locales du mouvement, mais désignés, d'en haut, par une commission dont les membres ont été choisis par Emmanuel Macron [5] .

Un Parlement, même avec une majorité caporalisée, peut toujours poser un problème au pouvoir exécutif. C'est pourquoi ce dernier a constamment introduit des réformes destinées à neutraliser le travail parlementaire. Ainsi, les procédures accélérées réduisent déjà considérablement toute capacité de contestation, en imposant qu'un projet de loi ne puisse faire l'objet que d'une seule lecture par chambre du Parlement.

Le référendum d'initiative citoyenne, une réforme qui pourrait établir une « relation » directe entre le Président et le « peuple », pourrait favoriser une présidentialisation accrue du régime politique, une concentration des pouvoirs encore plus radicale dans les mains de l'exécutif. Ce que deviendra concrètement le RIC, dépendra de ses modalités d'applications et surtout, à chaque fois, du rapport de forces entre ses promoteurs et le pouvoir constitué.

Il n'est pas possible de maintenir en permanence un haut niveau de mobilisation pour faire passer des réformes, même si le vote est d'abord un succès pour ses initiateurs. Comme le montre l'adoption du Traité de Lisbonne, la pression doit être constante, afin que la volonté populaire soit finalement respectée. Cela suppose un ensemble de conditions particulièrement favorables, liés à des conditions historiques limitées.

« L'État du peuple tout entier ».

Les gilets jaunes représentent une partie importante de la population, mais ils ont des intérêts propres qui ne sont pas ceux de l'ensemble de la société. Ainsi, l'évocation de la notion de peuple occulte la spécificité d'un mouvement social, portant des revendications particulières, opposées aux intérêts patronaux.

La manière dont le mouvement se définit pose problème. Si les exigences exprimées portent bien sur la question du salaire et du pouvoir d'achat, les actions sont nommées comme celles d'un mouvement citoyen. Alors que la question salariale est au centre des revendications, le patronat se met complètement hors jeu. L'État peut alors se poser comme le seul interlocuteur des manifestants.

La notion de peuple recouvrerait un agrégat qui comprend quasiment l'ensemble de population, un rassemblement dont l'unité est pré-supposée, du fait qu'il ne comprendrait pas les 1 %, ou les 0,1 % ou même les 0,01 % de « l'oligarchie » financière. Ainsi, ce n'est pas un concept reposant sur la différence, mais au contraire une catégorie englobante, dont on déduit l'identité par une opposition pré-supposée aux ultra-riches.

Si les classes sociales n'existent que dans leur rapports de luttes, la notion de peuple, quant à elle, neutralise toute opposition de classe. C'est une notion psychotique, supprimant la différence et rejetant toute séparation d'avec les pouvoirs constitués. Ainsi, c'est une idée qui a souvent servi de référence idéologique diversifiée, à une partie de la social-démocratie, à des régimes autoritaires ou à Joseph Staline qui a même parlé « d'État du peuple tout entier. »

En France, les promoteurs de la notion de peuple font référence à la révolution de 1789 où le prolétariat urbain a renversé l'aristocratie avec les armes distribuées par les bourgeois et à qui ils les ont remis, une fois le travail accompli [6]. Déjà, dans l'historiographie de la révolution française, la référence au peuple est un paravent dissimulant les acteurs réels,

tels les prolétariats urbain et agraire. Elle a le même effet actuellement, au niveau du mouvement des gilets jaunes, de déni de la composition de classe des manifestants.

Ainsi, disparaît plus de deux siècles d'histoire sociale et politique, celle des luttes prolétaires, au nom d'une référence a-historique de peuple, véhiculée non pas par l'histoire réelle, mais officielle de la révolution française de 1789.

Le RIC, une réforme compatible avec « l'anti-système » macronien.

La mutation de l'organisation du pouvoir, basée sur le RIC, pourrait suivre les traces des réformes antérieures, celles de « l'anti-système » macronien, d'une restructuration par le haut du système de la représentation politique. Son adoption pourrait aboutir à un mode de gouvernance qui abandonne d'avantage le système des partis et qui, dans les faits, rejette le politique, c'est dire la reconnaissance des oppositions de points de vue et d'intérêts, au profit d'une relation fusionnelle du président et de son peuple.[7] Ainsi, le RIC peut conduire à un nouveau stade d'une mutation, déjà bien avancée, de l'exercice du pouvoir d'État, à savoir la fin de toute médiation d'avec la société civile.

L'élection du président Macron est en elle-même exemplaire de ce processus. Emmanuel Macron fût élu par une petite minorité de Français, 16,5 % des électeurs inscrits, permettant à son parti d'obtenir 60 % des sièges à l'Assemblée nationale [8]. Non seulement l'élection, mais déjà sa candidature à la présidence, pose question. Elle fut déjà envisagée au niveau d'une réunion du groupe de Bilderberg un an avant son élection. Son premier ministre y fût aussi présenté quelques mois avant sa désignation. Cette influence internationale explique pourquoi le président Macron est largement indifférent aux revendications des français : il ne leur doit pas son élection.

Ce 5 février 2019, une proposition de loi « anticasseur, » « visant à prévenir les violences lors des manifestations et à sanctionner leurs auteurs [9] », a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale. Grâce au soutien du Parti des Républicains, il s'agit d'une première contre-offensive du pouvoir, couplée à une tentative de déstabilisation développée sur le mode de la lutte contre l'antisémitisme.[10]

Pendant longtemps, les gilets jaunes se sont trouvés face à un vide de pouvoir. Il ne s'agissait pas seulement d'une tactique destinée à pratiquer une politique de terre brûlée, face à un mouvement social difficilement contrôlable, mais aussi un élément caractéristique de la forme actuelle de l'exercice du pouvoir national. Celui-ci vient de réagir, dans le seul champ qui lui reste disponible, celui de la provocation idéologique et l'organisation de la répression.

Un État policier.

La répression, subie par les gilets jaunes, est d'un niveau inconnu en France depuis des dizaines d'années. On dénombre quelques 1 800 condamnations accompagnées de centaines de peines de prison ferme, ainsi que 1 400 personnes en attente de jugement. Il s'agit pourtant d'un mouvement social non violent qui n'a aucune capacité, ni volonté, de menacer l'exercice même du pouvoir. La violence policière est avant tout « proactive », elle a pour but de créer la peur et de dissoudre préventivement tout processus de recomposition sociale. Au 15 janvier, on comptait au moins 1700 blessés, 93 blessés graves dont 13 personnes éborgnées [11] parmi les manifestants.

Ainsi, tout au long de leurs manifestations, les gilets jaunes ont été confrontés à la seule structure effective de l'État national : la police. Les États membres de l'UE, même de grands pays comme la France, sont aujourd'hui des instances dépourvues de la plupart des prérogatives régaliennes, qu'elles soient politiques ou économiques. La plupart de celles-ci ont été transférés à des instances européennes et internationales. Les politiques économiques et sociales, telles la réforme du code du travail, sont de simples applications de directives de l'UE.

La police devient l'appareil central de l'État national [12]. La prérogative du maintien de l'ordre reste bien de son ressort, contrairement à la guerre, à la monnaie ou à la politique économique. Si à ce niveau, l'État national garde bien une autonomie, elle est relative car étroitement encadré par la structure impériale étasunienne. Depuis une trentaine d'années, les polices européennes ont été structurées directement par le FBI [13]. Non seulement, la police fédérale américaine a organisé les équipes mixtes d'intervention, mais grâce à ses initiatives, elle est parvenue aussi à influencer fortement les législations européennes, tant nationales que communautaires et cela dans les domaines de l'interception des communications, du contrôle du Net, de la création de nouvelles incriminations spécifiant le terrorisme, ainsi que sur les réformes des appareils policiers et judiciaires.

La centralité de l'appareil policier au niveau national a d'abord été explicite dans des pays ayant abandonné depuis longtemps toute souveraineté nationale, telle la Belgique. Elle est maintenant organique à des pays comme la France. Il s'agit là du résultat d'une politique d'abandon de toute indépendance nationale et d'une intégration accrue dans l'Empire étasunien.

« La parabole des aveugles ».

Si la police est devenue, en France, le corps central de l'État national, c'est d'abord comme appareil soumis aux structures impériales. Cette articulation explique les difficultés rencontrées par les luttes prolétaires. La gestion de force de travail est internationale et les luttes restent nationales. L'adversaire est globalement insaisissable. Face aux gilets jaunes, il n'y a que la police comme représentante d'un État qui a perdu ses prérogatives régaliennes. Les manifestants doivent faire face à un vide de pouvoir. Ils sont confrontés à un État qui règne, mais ne gouverne pas.

La violence de la police vis à vis des manifestants, ainsi que l'utilisation massive de la procédure de comparution immédiate, sont révélatrices de la forme actuelle de l'État, d'un État national qui n'a plus d'autres prérogatives que les fonctions de police et de justice, cette dernière étant réduite à un simple auxiliaire de l'appareil répressif. La procédure de « comparution immédiate » est explicite de cette mutation. C'est donc le droit pénal qui est maintenant au centre des relations entre le pouvoir et la population.

Actuellement, le droit pénal a acquis un caractère constituant. Abandonner, comme le demande Etienne Chouard, les revendications salariales et ne pas faire de la défense des libertés fondamentales un axe central de lutte, afin de concentrer tous ses efforts sur le RIC, conduit à l'anéantissement du mouvement. Cela amène à traiter comme objectif principal, sinon unique, la capacité de transformer un texte constitutionnel qui n'a plus qu'une place résiduelle dans l'ordre politique et juridique actuel. Cette tactique se place hors de toute réalité effective. Elle conduit à un suicide politique, comme le suggère notre référence à la peinture de Pieter Brueghel, « La parabole des aveugles ».

Le RIC comme substitut à la lutte sur le salaire.

La dissolution de ses revendications propres dans une demande abstraite de démocratisation de l'État ne peut qu'affaiblir le mouvement. Cette exigence peut facilement se transformer en son contraire, en un renforcement du pouvoir exécutif. Le déni de la composition de classe du mouvement, leur refus de se nommer comme prolétariat fait qu'ils sont désignés comme peuple, comme base imaginaire d'une organisation étatique qui les combat.

En effet, la manière dont certains manifestants se définissent pose problème. Si leurs revendications portent bien sur la question du salaire, elle ne se nomment pas comme telles. Elles se présentent pas comme des actions prolétaires, destinées à défendre la valeur de la force de travail, mais comme un mouvement « citoyen », se réclamant d'un État qui est en première ligne dans la baisse du salaire direct et indirect.

En conclusion, il apparaît que la revendication du RIC repose sur un double déni de la réalité politique. Elle suppose que l'État national exerce encore un pouvoir conséquent et que la Constitution en est encore un vecteur essentiel.

Un déni du caractère politique de la lutte salariale.

C'est aussi un déni du caractère directement politique de la lutte salariale, qui dans le contexte actuel, affronte globalement une accumulation du capital basée, non plus principalement, comme dans « les trente glorieuses », sur l'augmentation de la production de plus-value relative, mais bien sur une nouvelle croissance de la plus-value absolue [14].

En occident, donc en France, dans une structure de très faible croissance, l'augmentation de la productivité du travail n'est plus le vecteur principal de l'augmentation de l'exploitation, de la hausse du taux de plus-value, mais bien la baisse des salaires directs et indirects, ainsi que l'augmentation de la durée et de la flexibilité du travail.

La lutte sur le salaire devient directement politique, car toute valorisation de la force de travail remet directement en cause un système d'exploitation basé essentiellement sur la baisse de la valeur absolue de la force de travail. La fonction de l'État comme capitaliste collectif, telles que nous le montre la loi El Khomri et les ordonnances Macron, est aujourd'hui centrale dans le démantèlement des garanties permettant aux travailleurs de défendre leurs salaires et leurs conditions de travail. Toute lutte pour le salaire devient une lutte directement politique.

Jean-Claude Paye

Notes

[1]Louis Nadau, « Face au RIC , Macron brandit le Brexit », *Marianne.net*, le 16/1/2019, <https://www.marianne.net/politique/face-au-ric-macron-brandit-le-brexit>

[2]« Comment Emmanuel Macron prépare un référendum en secret », *Le Journal du Dimanche*, le 2 février 2019,

<https://www.lejdd.fr/Politique/exclusif-comment-emmanuel-macron-prepare-un-referendum-en-secret-3850556>

[3]Carole Piquet, « Qu'est-ce que le «RIC délibératif» proposé par Terra Nova ? », *Le Parisien.fr*, le 19 février 2019,

<http://www.leparisien.fr/politique/qu-est-ce-que-le-ric-deliberatif-propose-par-terra-nova-19-02-2019-8015343.php>

[4]« L'Assemblée vote la proposition de loi « anti-casseurs » par 387 voix contre 92 », *Europe1.fr*, le 5

février

2019, <https://www.europe1.fr/politique/lassemblee-vote-la-proposition-de-loi-anticasseurs-par-387-voix-contre-92-3852311>

[5]Lire : Jean-Claude Paye, « Que rien ne change pour que tout change », *Alter Info*, le 8 juin 2017, http://www.alterinfo.net/Que-rien-ne-change-pour-que-tout-change-_a131165.html

[6]Henri Guillemins, « La révolution française (1789-1794)», https://www.youtube.com/watch?v=mh7DWUr_nyA

[7]Jean-Claude Paye, « Macron. La fin du système des partis », *Alter Info*, le 20 avril 2017, http://www.alterinfo.net/Macron-La-fin-du-systeme-des-partis_a130104.html

[8]Résultats des élections législatives 2017, *Ministère de l'Intérieur*, [https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/elecresult__legislatives-2017/\(path\)/legislatives-2017/FE.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/elecresult__legislatives-2017/(path)/legislatives-2017/FE.html)

[9]« Les députés ont voté pour limiter la liberté de manifester », *Reporterre.net*, le 5 février 2019, <https://reporterre.net/Les-deputes-ont-vote-pour-limiter-la-liberte-de-manifester>

[10]Bernard-Henri Lévy: « L'antisémitisme, c'est le coeur du mouvement des gilets jaunes », *AFP*, le 18 février 2019,

<https://www.lalibre.be/actu/international/bernard-henri-levy-l-antisemitisme-c-est-le-coeur-du-mouvement-des-gilets-jaunes-5c6a69ffd8ad5878f0c92226>

[11]« Au moins 93 blessés graves depuis le début du mouvement des Gilets jaunes, 13 personnes éborgnées », *RT France*, le 15 janvier 2019, <https://francais.rt.com/france/57917-au-moins-93-blesses-graves-debut-mouvement-gilets-jaunes-13-personnes-eborgnees>

[12] Jean-claude Paye, « « L'État policier, forme moderne de l'Etat ? L'exemple de la Belgique », *Les Temps modernes*, no 605, août-septembre-octobre 1999 et « Vers un Etat policier en Belgique ? », *Le Monde diplomatique*, novembre 1999, ainsi que *Vers un Etat policier en Belgique*, 159 p, EPO 1999.

[13]Jean-claude Paye, « Europe-Etats-Unis : un rapport impérial », *Le Monde*, le 23 février 2004, https://www.lemonde.fr/international/article/2004/02/23/europe-etats-unis-un-rapport-imperial-par-jean-claude-paye_354079_3210.html

[14]L'augmentation de la valeur du capital par la production de plus-value absolue est la forme dominante au 19ième siècle, avant que les travailleurs aient pu s'organiser massivement. Elle s'effectue par la prolongation de la journée de travail et la réduction des salaires réels. L'augmentation de la plus-value relative s'effectue, quant à elle, par l'accroissement de l'intensité et de la productivité de travail, en s'assurant que l'augmentation des salaires soit inférieure à celle de la productivité.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Jean-Claude Paye](#), Mondialisation.ca, 2019

Articles Par : [Jean-Claude Paye](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca